

**PROVINCE DE QUÉBEC**42<sup>E</sup> LÉGISLATURE1<sup>RE</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 11 JUIN 2021

---

**CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 11 juin 2021*

Aujourd'hui, à treize heures vingt, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n<sup>o</sup> 83 Loi concernant principalement l'admissibilité au régime d'assurance maladie et au régime général d'assurance médicaments de certains enfants dont les parents ont un statut migratoire précaire et modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie (*titre modifié*)
- n<sup>o</sup> 214 Loi concernant la Ville de Sutton
- n<sup>o</sup> 215 Loi concernant la Municipalité de Nominigue
- n<sup>o</sup> 216 Loi modifiant la Loi concernant l'établissement d'un régime fiscal particulier pour la Corporation de gestion du port de Baie-Comeau

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.